



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des travailleurs saisonniers

Question écrite n° 29582

Texte de la question

Mme Marine Brenier alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation de précarité que s'apprête à rencontrer les travailleurs saisonniers. Le plan pour le secteur touristique présenté le jeudi 14 mai 2020 par le Premier ministre n'a pas évoqué les travailleurs saisonniers, acteurs pourtant majeurs de ce domaine d'activité. Après les difficultés rencontrées au début de la crise sanitaire avec la fermeture anticipée des stations, la saison estivale ne s'annonce pas plus réjouissante. Les embauches prévues pour cet été ne seront pas au rendez-vous et les modalités d'accès au chômage sont bien trop contraignantes pour répondre aux conséquences de la crise. Les saisonniers représentent plus d'un million et demi d'emplois, des emplois essentiels au fonctionnement de l'activité touristique et au développement des territoires. Ainsi, on doit leur accorder une attention toute particulière en cette période difficile. Elle souhaite donc connaître les mesures que prévoit le Gouvernement pour aider les travailleurs saisonniers, et sa position sur l'abaissement du seuil minimal de 6 mois pour la durée de contrat donnant droit au chômage.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29582

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3441

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)